

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
M. Lamblin

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**À l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, substituer au mot :

« transition »

le mot :

« stratégie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**Cet amendement a pour objet de modifier l'intitulé du titre I<sup>er</sup> de la loi.

En effet, les termes de « transition énergétique » impliquent une modification radicale des sources énergétiques, et notamment d'abandonner le nucléaire.

Or, cet intitulé définit davantage un dogme qu'une stratégie et n'est pas compatible avec les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la France.